



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED CC.14/Inf.7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

16 mai 2018
Original : anglais

14^{ème} réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone
et ses protocoles

Athènes (Grèce), 27 au 29 juin 2018

**Point 6 de l'ordre du jour : Résultats de la mise à l'essai du projet de lignes directrices pour l'évaluation
préliminaire des rapports présentés en application de l'article 26 de la Convention de Barcelone**

**Projet de lignes directrices de l'évaluation préliminaire des rapports en vue de déceler des situations réelles ou
potentielles de non-respect des obligations**

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2018

Introduction

1. Le projet de lignes directrices est basé sur des critères/indicateurs communs établissant une série commune d'exigences aux fins de l'évaluation par les Parties contractantes de la conformité aux dispositions de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, ainsi que sur les décisions, recommandations, mesures, programmes et plans d'action adoptés par les Parties contractantes afin de standardiser l'évaluation des rapports de mise en œuvre soumis par les Parties contractantes.
2. Les lignes directrices proposent une méthode pour effectuer une telle évaluation, et donnent des explications sur la manière d'estimer l'état de conformité des pays.
3. Généralement parlant, les rapports d'évaluation sont structurés logiquement ; ils contiennent des constatations factuelles, des conclusions et des recommandations basées sur les informations soumises à l'évaluateur. Ils sont présentés de sorte à rendre les informations accessibles, compréhensibles et crédibles. Les rapports d'évaluation servent à vérifier, sur la base de la révision des rapports, si une Partie contractante a des difficultés à remplir ses obligations ; ils servent aussi de base pour la prise des décisions concernant l'objet de l'évaluation et d'autres domaines de travail liés à celui-ci.
4. Même si la structure du rapport d'évaluation semble être adaptée aux circonstances particulières d'un exercice d'évaluation, l'évaluateur doit utiliser le format donné. Les grands titres doivent être conservés, mais des sous-titres peuvent être ajoutés en fonction des besoins.

Projet de lignes directrices d'évaluation préliminaire des rapports en vue déceler les situations réelles ou potentielles de non-respect des obligations

Définitions

1. Aux fins des présentes lignes directrices :

1. « En temps utile » signifie que le rapport est soumis par la Partie contractante au plus tard [2] mois après la date formelle ;

2. « Information partielle » signifie une information qui ne permet pas de tirer des conclusions logiques de la situation sur laquelle l'information en question est censée apporter des éclaircissements.

Cas formels de non-conformité à prendre en compte relativement à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles (obligation formelle).

2. Non-soumission du rapport en temps utile par la Partie contractante. La non-conformité aux obligations en matière de soumission des rapports prévues à l'article 26 de la Convention de Barcelone – ce qui est une exigence formelle – est constituée par la non-transmission ou la transmission en retard des rapports.

3. Préciser comment il a été tenu compte de la cause, du type, du niveau, de la durée et de la fréquence des difficultés à respecter la conformité et la mesure dans laquelle l'assistance financière et technique a été fournie précédemment.

Cas formels de non-conformité à prendre en compte relativement à la mise en œuvre de la Convention (obligation formelle).

4. La base juridique et les dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone qui constituent le fondement permettant de soulever la question de la non-conformité [à l'égard des mesures juridiques respectives prises par la Partie contractante].

Cas formels de non-conformité à prendre en compte relativement à la mise en œuvre des protocoles (obligation formelle)

5. La base juridique et les dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone et de ses protocoles qui constituent le fondement permettant de soulever la question de la non-conformité [à l'égard des mesures juridiques respectives prises par la Partie contractante]. Informations partielles ou absence d'informations sur les questions de procédure.

Difficultés rencontrées par les Parties contractantes au point de vue procédural ou technique dans la mise en œuvre de la Convention (obligation substantielle)

6. La base juridique et les dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone qui constituent le fondement permettant de soulever la question de la non-conformité.

7. Situations spécifiques de non-conformité réelle ou potentielle aux dispositions de la Convention découlant d'un rapport inadéquat ou incomplet ou qui révèle un manquement à la Convention et/ou aux recommandations et/ou aux décisions adoptées par la réunion des Parties contractantes, qui sont des exigences substantielles.

8. La non-soumission récurrente du rapport en tant que question générale de conformité.

9. Informations partielles ou absence d'informations sur des questions administratives, techniques et d'application.

10. Problèmes d'interprétation concernant la mise en œuvre des dispositions de la Convention :

(i) (.....)

(ii) (.....)

(iii) (.....)

11. Préciser comment il a été tenu compte de la cause, du type, du niveau, de la durée et de la fréquence des difficultés et la mesure dans laquelle une assistance financière et technique a été fournie précédemment.

Difficultés rencontrées par les Parties contractantes au point de vue procédural ou technique dans la mise en œuvre de la Convention (obligation substantielle), en tenant compte de la date de ratification du protocole pertinent par la Partie concernée [6 mois - 1 an ?]

12. La base juridique et les dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone et de ses protocoles qui constituent le fondement permettant de soulever la question de la non-conformité.

13. Situations spécifiques de non-conformité réelle ou potentielle aux dispositions de la Convention découlant d'un rapport inadéquat ou incomplet ou qui révèle un manquement à la Convention et/ou aux recommandations et/ou aux décisions adoptées par la réunion des Parties contractantes, qui sont des exigences substantielles.

14. Informations partielles ou absence d'informations sur des questions administratives, techniques et d'application.

15. Problèmes d'interprétation concernant la mise en œuvre des dispositions de la Convention :

(i) (.....)

(ii) (.....)

(iii) (.....)

16. Examen des questions soulevées par les composants du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) sur la mise en œuvre des protocoles dont chaque Centre d'activité régional est responsable.

(i) (.....)

(ii) (.....)

(iii) (.....)

17. Préciser comment il a été tenu compte de la cause, du type, du niveau, de la durée et de la fréquence des difficultés et la mesure dans laquelle une assistance financière et technique a été fournie précédemment.

Méthode proposée d'évaluation de la conformité des Parties contractantes aux dispositions de la Convention de Barcelone et de ses protocoles (à l'exclusion du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières)

18. Examen et analyse des informations figurant dans le rapport d'évaluation (questionnaire).

a) évaluation des informations contenues dans le rapport d'évaluation sur la base des indicateurs et critères pertinents proposés ;

b) estimation de l'état de conformité du pays aux dispositions de la Convention de Barcelone et à chaque protocole spécifique sur la base des critères proposés ;

c) estimation de l'état (scores) de conformité des pays à la Convention de Barcelone et à ses protocoles dans leur ensemble, sur la base des critères proposés.

22. Méthode à appliquer pour l'estimation de la conformité.

a) indicateurs de conformité descriptifs répertoriés pour l'évaluation des informations/de chaque question figurant dans le rapport d'évaluation (questionnaire) ;

b) critère descriptif ou critère qualitatif répertorié pour chaque indicateur de conformité descriptif ;

c) état estimé de conformité à la Convention de Barcelone et à chaque protocole de chaque partie ou sous-partie donnée du rapport d'évaluation (exprimé par « OUI » ou par « NON ») ;

- d) critères quantitatifs répertoriés (exprimés en %) pour l'estimation de l'état de conformité des pays à la Convention de Barcelone et à chaque protocole (à l'exclusion du protocole « Gestion intégrée de la zone côtière) ;
- e) critères quantitatifs répertoriés pour l'estimation de l'état de conformité des pays (exprimé en scores) à la Convention de Barcelone et à ses protocoles dans leur ensemble.

Liste des sigles et acronymes

PC	Parties contractantes	
CB	Convention de Barcelone	
PI	Protocole « immersion »	Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
PSC	Protocole « situations critiques »	Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée
ASP	Protocole « aires spécialement protégées »	Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
ASPIM		Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
LBS	Protocole « tellurique »	Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre
PO	Protocole « offshore »	Protocole pour la protection de la Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
PDD	Protocole « déchets dangereux »	Protocole relatif à la prévention de la pollution de la Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
CONVENTION DE BARCELONE			
Partie : Soumission de rapports <i>Article 26 de la Convention de Barcelone</i>	Nombre de non-soumissions successives	1 ou < 1	« OUI » ou « NON »
	Soumission en temps voulu	Dans le délai fixé	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les deux critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Ratification de la Convention de Barcelone / des amendements	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours »	
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Si la réponse est : « En cours », indication obligatoire de commentaires sur les actions entreprises en la matière et de la date prévue de ratification.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Accord bilatéral, ou accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux	Existence des accords pertinents	Indication obligatoire de la liste des accords pertinents, avec leur intitulé, les Parties, la date, l'objet.	« OUI » ou « NON »
	Existence des accords pertinents	Si la réponse est « Prévu » ou « En cours », la liste des accords prévus/en cours doit obligatoirement être indiquée, avec les Parties, l'objet et la date provisoire de signature.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
Partie : Instruments multilatéraux	Existence des accords pertinents	<i>Si la réponse insérée par le Secrétariat ne correspond pas à une situation mise à jour, indication obligatoire de commentaires ou insertion des données correctes.</i>	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie juridique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées aux fins de la mise en œuvre de la CB	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des lois, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de lois pertinentes aux fins de la mise en œuvre de la CB	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie politique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Politiques de développement formulées et/ou adoptées qui incluent des mesures de promotion du développement durable et l'intégration de la protection environnementale ?	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des politiques pertinentes, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	« OUI » ou « NON »
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de politiques qui incluent des mesures de promotion du développement durable et l'intégration de la protection environnementale	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Allocation de ressources pour l'établissement de structures institutionnelles	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Existence d'institutions pertinentes conformes aux dispositions de la CB	Indication obligatoire de la liste / des intitulés des institutions conformes aux dispositions de la CB	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de structures institutionnelles	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)	
Partie : Mesures et actions visant à mettre en œuvre les dispositions de la CB en matière de contrôle et d'accès du public aux informations	Nombre de réponses « OUI » ou « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Application de mesures et actions visant à mettre en œuvre les dispositions de la CB en matière de contrôle et d'accès du public aux informations	Si la réponse est « Partiellement », indication obligatoire de commentaires, c'est-à-dire des notes importantes sur les programmes de contrôles existants ou la publication de rapports d'évaluation ou les modalités de présentation au public, etc.	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence d'application de mesures	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Critères proposés pour l'estimation de l'état de conformité des pays à la CB	<i>Si 70% au moins du nombre total de parties soumises à l'évaluation de la conformité ont reçu la réponse « OUI - Conforme », l'état de conformité des pays est positif. Exemple dans le cas de la Convention de Barcelone (CB) - le nombre total de parties est 8, donc 6 parties (70%) doivent avoir reçu le statut de conformité « OUI - Conforme » pour que l'état du pays soit considéré <u>Conforme à la Convention de Barcelone</u>. Le même principe doit être appliqué pour l'estimation de l'état de conformité des pays aux protocoles, comme suite.</i>		
PROTOCOLE IMMERSION			
Partie : Ratification du protocole Immersion - PI	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours »	
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Si la réponse est : « En cours », indication obligatoire de commentaires sur les actions entreprises en la matière et de la date prévue de ratification.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie juridique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées aux fins de la mise en œuvre du PI	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des lois, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de lois pertinentes aux fins de la mise en œuvre du PI	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Allocation de ressources pour l'établissement d'institutions et de programmes de contrôle	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours »/ « Partiellement »	=>1/2	« OUI » ou « NON »
	Existence d'institutions pertinentes et/ou de programmes de contrôles conformes aux dispositions du PI	Indication obligatoire de la liste/ du nom des institutions qui délivrent les permis, donnent des directives et conservent le relevé et/ou la liste du/des programme/s de contrôle satisfaisant aux exigences des directives respectives	
	Nombre de réponses « NON »	=<1/2	
	Absence de structures institutionnelles ou de programmes de contrôles conformes aux dispositions du PI	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie administrative	Sous-partie : Existence/ Application de procédures d'autorisation	Indication obligatoire de données sur les permis accordés (nombre ; objet du permis ; pays d'origine ; informations sur l'article pertinent, localisation – distance par rapport à la côte des sites d'immersion et quantité totale de déchets.	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
	Sous-partie : Occurrences d'immersion en cas de <i>force majeure</i> au sens de l'article 8 du PI, le cas échéant	Si « OUI », indication obligatoire de données sur le nombre d'immersions pour cause de force majeure ; numéro de référence et date du rapport au MED POL - relativement à la catégorie de déchets NON	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un des critères doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
	Sous-partie : Occurrences de situations critiques au sens de l'art. 9 du PI, le cas échéant	Si « OUI », indication obligatoire de données sur le nombre de cas d'immersion dans des situations critiques ; numéro de référence et date du rapport au MED POL ; quantité ; méthode de stockage/ destruction/ élimination des matériaux s'ils ne sont pas immergés en mer ; NON	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un des critères doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
<p><i>Si la partie comprend plus d'une sous-partie, le critère de conformité pourrait être le suivant : Si 70% au moins du nombre total de sous-parties soumises à l'évaluation de la conformité ont reçu la réponse « OUI - Conforme », l'état de conformité des pays est positif.</i></p> <p><i>Exemple dans le cas de la partie administrative ci-dessus : - le nombre total de sous- parties est 3, donc 2 (environ 70%) sous-parties au minimum doivent avoir le statut « Conforme - OUI » pour que l'ensemble de la partie administrative soit <u>considérée conforme</u></i></p> <p><i>Le même principe doit être appliqué pour l'estimation de l'état de conformité de toutes les sous-parties et parties des protocoles, comme suit.</i></p>			
Partie Exécution	Existence / Application de procédures d'exécution	Indication obligatoire de données sur le nombre d'inspections ; cas de non-conformité et amendes infligées - relativement aux conditions d'autorisation en vertu de la législation nationale et/ou à une infraction au protocole) <i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	« OUI » ou « NON »
Partie : Mise en œuvre des directives : « Sur les déblais de dragage » ; « Sur les déchets de poisson ou les matériaux organiques » ; « Sur les plateformes et autres structures d'origine humaine en mer » ; « Sur les matériaux	Sous-partie : Existence d'une procédure de prise de décision en matière de délivrance des permis	Exécution obligatoire des actions suivantes en matière de permis : Évaluation de la composition des déchets, du site d'immersion, des impacts potentiels ; exigences pour les demandes de permis, critères d'évaluation pour les demandes de permis, conditions de délivrance des permis. <i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	« OUI » ou « NON »
	Sous-partie : Existence de programmes de contrôle	<i>Inclusion obligatoire des éléments suivants : hypothèse d'impact ; niveau de référence ; établissement d'un programme de contrôle ; fréquence des rapports sur les données de contrôle ; contrôle et assurance qualité ;</i>	« OUI » ou « NON »

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
géologiques non contaminés »		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
PROTOCOLE PRÉVENTION ET SITUATIONS CRITIQUES			
Partie : Ratification du protocole prévention et situations critiques (PSC)	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours »	
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Commentaires obligatoires sur les actions entreprises en la matière et date prévue de la ratification, pour la réponse « En cours »	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie administrative : Statut de la ratification de conventions internationales concernant la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Conventions ratifiées ou acceptées	Indication obligatoire de données pour chaque Convention : actes juridiques pertinents - <i>intitulé, date de promulgation de l'acte juridique</i> , pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Conventions non ratifiées ou non acceptées	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : État de la ratification de conventions internationales concernant la lutte contre la pollution	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Conventions ratifiées ou acceptées	Indication obligatoire de données pour chaque Convention : actes juridiques pertinents - <i>intitulé, date de promulgation de l'acte juridique</i> , pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Conventions non ratifiées ou non acceptées	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant. <i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : État de la ratification de conventions internationales / d'instruments juridiques concernant les responsabilités et	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Conventions / Instruments juridiques ratifiés ou acceptés	Indication obligatoire de données pour chaque convention /instrument juridique : actes juridiques pertinents - <i>intitulé, date de promulgation de l'acte juridique</i> , pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
l'indemnisation des dommages de pollution	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Conventions / Instruments juridiques non ratifiés ou non acceptés	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Mesures juridiques et administratives prises pour mettre en œuvre les dispositions du PSC	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées et institutions établies / Structures de mise en œuvre des dispositions du PSC	Indication obligatoire de l'intitulé des lois ou plans concernant une mesure donnée et/ nom de l'institution qui met en œuvre une mesure donnée, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de lois pertinentes et/ou d'institutions de mise en œuvre des dispositions du PSC	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
Partie Mesures techniques prises pour prévenir et lutter contre les incidents de pollution marine	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de mesures techniques de mise en œuvre des dispositions du PSC	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Mesures opérationnelles prises pour prévenir et lutter contre les incidents de pollution marine	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de mesures opérationnelles de mise en œuvre des dispositions du PSC	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
Partie : Incidents	Occurrences de déversement d'hydrocarbures, le cas échéant	Si OUI Indication obligatoire de données sur : le site de l'accident ; le type d'accident ; les actions prises, le cas échéant	« OUI » ou « NON »
		NON	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un des critères doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Efficacité	Existence de plans d'urgence opérationnels nationaux et d'autres plans	>=1	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Protocole « Aires spécialement protégées » (ASP)			
Partie Ratification du protocole ASP	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours » ;	
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Commentaires obligatoires sur les actions entreprises en la matière et date prévue de la ratification, pour la réponse « En cours »	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
Partie juridique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées aux fins de la mise en œuvre de l'ASP	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des lois, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de lois pertinentes aux fins de la mise en œuvre de l'ASP	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Établissement d'ASP a) <u>Établissement d'aires spécialement protégées</u> b) <u>Liste des ASP</u> c) <u>Gestion des ASP</u>		Sous-partie Établissement d'aires spécialement protégées	
	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=1/2	« OUI » ou « NON »
	ASP établies et/ou Plan de gestion élaboré	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Nombre de réponses « NON »	<=1/2	
	Absence d'ASP établies et/ou de plan de gestion	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
		Sous-partie Liste d'ASP	
	Existence d'ASP et données y relatives	Indication obligatoire de données sur la date de création, la catégorie, le type (terrestre ou zone humide), existence d'un plan de gestion et mise en œuvre de celui-ci.	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
		Gestion des ASP	
	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Mesures et programmes appropriés mis en œuvre sur la base du plan de gestion	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie	
	Absence de mesures et programmes appropriés mis en œuvre sur la base du plan de gestion	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.		
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>		
Partie	<i>Sous-partie : Établissement d'ASPIM</i>			
Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) <i>a) Établissement d'ASPIM</i> <i>b) Liste des ASPIM</i> <i>c) Gestion des ASPIM</i>	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=1/2	« OUI » ou « NON »	
	ASPIM établies et/ou Plan de gestion élaboré	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »		
	Nombre de réponses « NON »	<=1/2		
	Absence d'ASPIM établies et/ou de plan de gestion	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.		
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>		
	<i>Sous-partie Liste d'ASPIM</i>			
	Existence d'ASPIM et données y relatives	Indication obligatoire de données sur la date de création, la coordination, la juridiction, l'adoption d'un plan de gestion	« OUI » ou « NON »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
	Sous-partie : Mise en œuvre du plan de gestion		
	<i>Plan de gestion</i> Mis en œuvre	Indication obligatoire de données sur la <i>Réglementation des déversements et rejets ; mise en œuvre d'un programme de contrôle ; introduction et réintroduction d'espèces ;</i> <i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	« OUI » ou « NON »
Partie Mesures de protection et de conservation des espèces	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	Mesures mises en œuvre	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	≤1/3	
	Absence de mesures mises en œuvre	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Conservation des composants de la diversité biologique marine et côtière	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥1/2	« OUI » ou « NON »
	Mesures mises en œuvre	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Nombre de réponses « NON »	<=1/2	
	Absence de mesures mises en œuvre	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Exécution	Existence / Application de procédures d'exécution	Indication obligatoire de données sur le nombre d'inspections ; cas de non-conformité et amendes infligées – en lien avec les dispositions de l'article 11.5 et autres dispositions prévues.	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Plans d'action <i>Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux ; plan d'action sur les introductions d'espèces non indigènes en mer Méditerranée ; Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux ; Plan d'action pour la conservation des cétacés</i>	Existence de plans d'action <i>N.B. : Les critères de conformité prévus sont valides pour les 7 plans d'action – en conséquence, ils doivent être appliqués aux 7 plans d'action en tant que sous-parties.</i>	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours »/ « Partiellement »	« OUI » ou « NON »
		Mesures mises en œuvre	
		Nombre de réponses « NON »	
		Absence de mesures mises en œuvre	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
<i>en mer Méditerranée ; Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée ; Plan d'action pour la conservation du phoque moine ; plan d'action pour la conservation des tortues marines</i>			
PROTOCOLE LBS			
Partie Ratification du protocole LBS	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours » ;	
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Commentaires obligatoires sur les actions entreprises en la matière et date prévue de la ratification, pour la réponse « En cours »	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie juridique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées aux fins de la	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des lois, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	mise en œuvre du protocole LBS		
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de lois pertinentes aux fins de la mise en œuvre du protocole LBS	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Allocation de ressources pour l'établissement d'institutions et de programmes de contrôle	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours »/ « Partiellement »	=>2/3	« OUI » ou « NON »
	Existence d'institutions pertinentes et/ou de programmes de contrôles conformes aux dispositions du protocole LBS	Indication obligatoire de Liste / intitulés des institutions et/ou liste du/des programme(s) de contrôle satisfaisant aux exigences du protocole LBS	
	Nombre de réponses « NON »	=<1/3	
	Absence de structures institutionnelles ou de programmes de contrôles conformes aux dispositions du protocole LBS	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie administrative	Existence / Application de procédures d'autorisation	Données fournies pour au moins <u>la moitié</u> des secteurs impliqués, avec indication obligatoire de données sur : le nombre actuel d'autorisations ; le nombre actuel de sources ponctuelles soumises à des règlements autres que des autorisations ; le nombre de nouvelles autorisations ; le nombre de nouvelles sources ponctuelles soumises à des règlements autres que des autorisations ; % du total des nouvelles sources ponctuelles soumises à des règlements autres que des autorisations ; charge de substances rejetées, en tonnes/ par an.	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Exécution	Existence / Application de procédures d'exécution	Indication obligatoire de données sur : le nombre d'inspections, les cas de non-conformité et les amendes infligées - liés à la législation nationale, les conditions spécifiques liées au permis	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Mise en œuvre et efficacité des PAN	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	PAN mis en œuvre	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de PAN mis en œuvre	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie : Mise en œuvre de programmes de contrôle	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Programmes de contrôle spécifiques mis en œuvre	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de mise en œuvre de programmes de contrôle spécifiques	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
PROTOCOLE OFFSHORE (PO)			
Partie Ratification du protocole offshore (PO)	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours » ;	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Commentaires obligatoires sur les actions entreprises en la matière et date prévue de la ratification, pour la réponse « En cours »	
		<i>N.B.</i> : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)	
Partie juridique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées aux fins de la mise en œuvre du PO	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des lois, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	≤1/3	
	Absence de lois pertinentes relatives à la mise en œuvre du PO	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B.</i> : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)	
Partie Allocation de ressources pour l'établissement d'institutions et de programmes de contrôle	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	Existence d'institutions pertinentes et/ou de procédures de contrôle	Indication obligatoire de Liste / intitulés des institutions et/ou liste de la/des procédure(s) de contrôle satisfaisant aux exigences du PO	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	conformes aux dispositions du PO		
	Nombre de réponses « NON »	=<1/3	
	Absence de structures institutionnelles ou de procédures de contrôle conformes aux dispositions du PO	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie administrative	Sous-partie : Existence/ application de procédures d'autorisation	Indication obligatoire de données sur les aspects suivants : durée ; description de l'activité ; site de l'activité ; nature et quantité de déchets et informations sur le programme de contrôle ; plan d'urgence, mesures de sécurité, mesures limitées appliquées pour protéger les ASP-EIA, contrôle, interdiction Enlèvement de l'installation. <i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	« OUI » ou « NON »
	Sous-partie Occurrences d'immersions aux termes de l'article 14 / Exceptions	Si OUI (en indiquant au moins : date, motifs de l'immersion, matériaux déversés, quantité, sites de décharge. NON	« OUI » ou « NON »

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
	Sous-partie : Occurrences d'enlèvement d'installations	Si OUI (en indiquant au moins : Données sur : Date d'enlèvement ; Installation immergée – localisation et profondeur NON	« OUI » ou « NON »
	<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>		
Partie Exécution	Existence / Application de procédures d'exécution	Indication obligatoire de données sur le nombre d'inspections ; Nombre de cas de non-conformité cas ; nombre d'amendes infligées ; nombre de suspensions - en lien avec les obligations au titre du protocole et la législation et les règlements nationaux ; conditions spécifiques liées aux autorisations ou permis ; dispositions concernant les déversements illégaux ; dispositions concernant les mesures de sécurité.	« OUI » ou « NON »
	<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>		
PROTOCOLE DÉCHETS DANGEREUX (PDD)			
Ratification du protocole déchets dangereux -PDD	État de la ratification ou de l'acceptation	« OUI »	« OUI » ou « NON »
	État de la ratification ou de l'acceptation	« En cours » ;	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	Actions entreprises en matière de ratification ou d'acceptation	Commentaires obligatoires sur les actions entreprises en la matière et date prévue de la ratification, pour la réponse « En cours »	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), le premier ou les deux derniers critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Juridique	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	>=2/3	« OUI » ou « NON »
	Lois pertinentes promulguées aux fins de la mise en œuvre du PDD	Indication obligatoire de la liste/des intitulés des lois pertinents, pour chaque réponse « OUI » ou « En cours »/ « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	<=1/3	
	Absence de lois pertinentes aux fins de la mise en œuvre du PDD	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie Allocation de ressources pour l'établissement d'institutions et de programmes de contrôle	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	=>1/2	« OUI » ou « NON »
	Existence d'institutions pertinentes et / ou de programmes de contrôles	Indication obligatoire de Liste / intitulés des institutions et/ou liste du/des programme(s) de contrôle satisfaisant aux exigences du protocole LBS	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	conformes aux dispositions du PDD		
	Nombre de réponses « NON »	=<1/2	
	Absence de structures institutionnelles ou de programmes de contrôles conformes aux dispositions du PDD	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	
		N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)	
Partie technique		Sous-partie : Existence de définitions des déchets dangereux dans la législation nationale	
a) Existence de définitions des déchets dangereux dans la législation nationale	Existence de définitions des déchets dangereux dans la législation nationale, autres que celles énumérées à l'Annexe I au protocole	Si OUI, indication obligatoire de données sur : Définition et procédure de mouvement transfrontières.	« OUI » ou « NON »
		NON	
		N.B. : Un critère doit être satisfait pour la conformité	
b) Quantité totale générée de déchets		Sous-partie Quantité totale générée de déchets dangereux et autres déchets par catégorie	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
<i>dangereux et autres déchets par catégorie</i>	Existence d'enregistrement des quantités totales générées de déchets dangereux et autres déchets par catégorie	Données fournies pour au moins <u>la moitié</u> des catégories, avec indication obligatoire de données sur <i>les années couvrant la période considérée ou annuellement</i>	« OUI » ou « NON »
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Partie - Mouvements transfrontières de déchets dangereux ou autres déchets	Sous-partie <i>Importation/Exportation de déchets dangereux ou autres déchets</i>	<i>Si OUI, indication obligatoire de données sur les quantités totales de déchets dangereux ou autres déchets importés / exportés ; Catégorie de déchets - Annexe I ou flux de déchets (importés / exportés) ; pays d'origine/ de destination ; opération d'élimination finale ou opération de récupération (importation).</i>	« OUI » ou « NON »
		<i>Non</i>	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
	Sous-partie <i>Occurrences où le traitement des déchets dangereux ou autres déchets n'a pas été effectué comme prévu</i>	<i>Si OUI, indication obligatoire de données sur le type et la quantité de déchets, les motifs de non-exécution du traitement</i>	« OUI » ou « NON »
		<i>Non</i>	
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
Sous-partie <i>Occurrences d'accidents pendant le mouvement</i>	<i>Si OUI, indication obligatoire des mesures prises et de leur efficacité</i>	« OUI » ou « NON »	
	<i>Non</i>		

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
	<i>transfrontières et l'élimination de déchets dangereux ou autres déchets</i>	<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	
	<i>Existence d'autres solutions d'élimination des déchets dangereux appliquées dans le périmètre relevant de la compétence nationale de la Partie</i>	<i>Si OUI, indication obligatoire de la description de l'option NON N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), un critère doit être satisfait ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	« OUI » ou « NON »
Partie Exécution	Existence / Application de procédures d'exécution	Indication obligatoire de données sur : nombre d'infractions ; nombre de sanctions pénales appliquées ; nombre de mesures claires mises en œuvre eu égard aux exigences des articles 5.5 et 9. <i>N.B. : Les critères doivent être satisfaits aux fins de la conformité</i>	« OUI » ou « NON »
Partie Mise en œuvre du plan régional (PR) de réduction de 20% de la production de déchets dangereux d'ici 2011	Nombre de réponses « OUI » ou « En cours » / « Partiellement »	≥2/3	« OUI » ou « NON »
	PR mis en œuvre	Indication obligatoire de commentaires pour les réponses « En cours » / « Partiellement »	
	Nombre de réponses « NON »	≤1/3	
	Absence de mise en œuvre de PR	Indication obligatoire du type de difficultés et commentaires y relatifs, pour chaque réponse « NON » et/ou plans en vue de progresser, le cas échéant.	

Tableau 1.

Objet de la vérification de la conformité / Parties soumises à une évaluation de la conformité	Indicateurs descriptifs de la conformité / Parties et sous-parties objet d'une évaluation de la conformité	Critère de conformité	État de conformité de la partie ou sous-partie
		<i>N.B. : Pour obtenir le statut « Conforme » (« OUI »), tous les critères doivent être satisfaits ; sinon, cette partie doit être considérée comme « Non conforme » (« NON »)</i>	

Pour procéder à une estimation de l'état de conformité du pays à la Convention de Barcelone et à tous ses protocoles dans leur ensemble, les critères et scores pourraient être les suivants :

*Statut « Conforme » obtenu pour l'ensemble des 8 composants de la CB (Convention de Barcelone + 7 protocoles) = **niveau maximum de conformité***

*Statut « Conforme » obtenu pour 7 composants de la CB = **niveau élevé***

*Statut « Conforme » obtenu pour 6 composants de la CB = **niveau correct***

*Statut « Conforme » obtenu pour 5 composants de la CB = **niveau satisfaisant***

*Statut « Conforme » obtenu pour 4 composants de la CB = **niveau faible***

*3 et moins – **niveau insatisfaisant***

Date:

RAPPORT D'EVALUATION

Pays

Rapport de l'équipe d'évaluation (Comité de respect des obligations/Secrétariat)

Noms, titres

TABLE DES MATIÈRES

Paragrophes Page

TABLE DES MATIÈRES

LISTE D'ACRONYMES

SOMMAIRE

1.1. Historique et contexte

2. ANALYSES & CONSTATATIONS

2.1. Convention de Barcelone

2.1.1 État de la ratification

2.1.2 Accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux

2.1.3 Instruments multilatéraux

2.1.4 Mesures juridiques

2.1.5 Mesures politiques : intégration de la protection et de la conservation du milieu marin et côtier dans les politiques de développement

a. *Stratégie nationale de développement durable*

b. *Stratégies régionales adoptées dans le cadre du PAM*

c. *GIZC et aménagement du territoire*

d. *Instruments économiques*

2.1.6 Allocation de ressources pour :

a. *La création d'institutions*

b. *La mise en place de programme de surveillance continue*

c. *L'accès du public aux informations*

2.1.7 *Autres mesures*

2.2. Protocole "immersions"

2.2.1 Mesures juridiques

2.2.2 Allocation de ressources pour la création d'institutions et la mise en place de programmes de surveillance continue

2.2.3 Mesures administratives et données techniques connexes

2.2.4 Mesures coercitives

2.2.5 Application des lignes directrices

2.2.6 Efficacité

2.3. Protocole "prévention et situations critiques"

2.3.1 État de la ratification des instruments juridiques internationaux en rapport avec le Protocole "prévention et situations critiques"

2.3.2 Mesures juridiques et administratives prises en application des dispositions du Protocole "prévention et situations critiques"

2.3.3 Mesures techniques et opérationnelles prises en vue de prévenir et combattre les événements de pollution marine

2.3.4 Événements de déversement accidentel

2.3.5 Efficacité

2.4. Protocole "tellurique"

- 2.4.1 Mesures juridiques
 - 2.4.2 Allocation de ressources pour la création d'institutions et la mise en place de programmes de surveillance continue
 - 2.4.3 Mesures administratives et données techniques connexes
 - 2.4.4 Mise en oeuvre des PAN et son efficacité
 - 2.4.5 Surveillance continue
 - 2.4.6 Efficacité
- 2.5. Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée
- 2.5.1 Mesures juridiques relatives à l'application du Protocole ASP & biodiversité
 - 2.5.2 Création et gestion des aires spécialement protégées
 - 2.5.3 Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)
 - 2.5.4 Mesures de protection et de conservation des espèces
 - 2.5.5 Efficacité
 - 2.5.6 Application des plans d'action :
 - i. Plan d'action sur les poissons cartilagineux en mer Méditerranée
 - ii. Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée
 - iii. Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée
 - iv. Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée
 - v. Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole ASP
 - vi. Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
 - vii. Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée
- 2.6. Protocole offshore
- 2.6.1 Mesures juridiques
 - 2.6.2 Allocation de ressources pour la création d'institutions et la mise en place de programmes de surveillance continue
 - 2.6.3 Mesures administratives et données techniques
 - 2.6.4 Mesures coercitives
 - 2.6.5 Efficacité
- 2.7. Protocole "déchets dangereux"
- 2.7.1 Mesures juridiques
 - 2.7.2 Allocation de ressources
 - 2.7.3 Mesures administratives et données techniques
 - 2.7.4 Mesures coercitives
 - 2.7.5 Efficacité
 - 2.7.6 Plan régional sur la réduction de la production de déchets dangereux
- 2.8 Evaluation de la mise en œuvre et réalisation
- 2.8.1 Application des activités
 - 2.8.2 Accomplissement de résultats
 - 2.8.3 Réalisation d'objectifs
3. RECOMMANDATIONS
- 3.1. Questions résolues durant l'évaluation
 - 3.2. Mesures visant à promouvoir le respect des obligations/Décisions recommandées

4. CONCLUSIONS

Annexes

1. Termes de référence
2. Organisations et lieux visités et personnes rencontrés
3. Questionnaire d'évaluation récapitulative
4. Matériel pertinent